



AVIS À LA POPULATION

DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(selon art. 111 LATC et 72d RATC)

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, **la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique le projet suivant :**

Dossiers N° 1162-20 et 1163-20 – Propriétaires : PPE "Les Landes" / Lot 1013 : GROGNUZ Eugène et Corinne et lot : 1014 WITTEWER Philippe et Dominique - Lieu-dit : « Chemin du Levant 21 » - Parcelle N° 981 - ECA N°566 - Projet :

Remplacement du système de chauffage par deux pompes à chaleur air-eau extérieures

Toutefois, cette exemption est affichée aux piliers publics et le dossier est à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

du 30.01.2021 au 08.02.2021.



ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique les projets suivants :

Dossier N° : 1164-20 - CAMAC : 199165 - Compétence : ME - Propriétaire : Mme Véronique MEMETEAU - Coordonnées géographiques : 2558700/1135370 - Lieu-dit : «Chemin de Chotron 12» - Parcelle N° 718 - ECA : 429 - Note au recensement architectural : néant - Degré de sensibilité au bruit : III - Auteur des plans : M. ROULIER Jean-Pierre R+CO ARCHITECTURE - Projet :

Transformations de l'appartement existant, ajout d'une PAC

Les observations ou oppositions relatives au dossier précité doivent être adressées à la Municipalité, **par lettre recommandée** ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier, pendant la durée de cette dernière, soit

Du 30.01.2021 au 28.02.2021

CONSULTATION DU DOSSIER (au Greffe municipal) :
LE LUNDI DE 14H00 A 17H00
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H00 A 11H30
LE MARDI DE 17H00 A 19H00

Noville, le 26 janvier 2021

La Municipalité

CONCEPT VAUDOIS DES FIRST RESPONDERS.

Le concept First Responders (**FR**) représente un maillon utile et complémentaire de la chaîne de soins d'urgence préhospitaliers et contribue à augmenter les chances de survie des patients victimes d'un arrêt cardio-respiratoire (ACR).

Cette démarche vise à secourir les personnes victimes d'un arrêt cardio-respiratoire par le biais de personnes bénévoles réparties sur l'ensemble du territoire vaudois. L'objectif est également d'atteindre, à terme, l'engagement de 8'000 bénévoles.

Le concept

Pourquoi des bénévoles au service de victimes d'arrêt cardiaque ?

En cas d'arrêt cardio-respiratoire ACR, chaque minute compte. Sans réanimation, chaque minute passée diminue de 10% le taux de survie. Or, on recense presque 800 ACR préhospitaliers chaque année dans le canton de Vaud. Ceux-ci peuvent survenir partout, tant dans des espaces privés (domicile, institution d'hébergement) que dans des espaces publics. Les secours sont engagés par la Centrale 144 qui alarme et envoie sur site les services du dispositif préhospitalier (ambulance et médecin). Grâce à leur répartition sur le territoire les **FR** sont alertés en fonction de leur proximité et arrivent généralement sur place avant les secours professionnels. Ils interviennent en pratiquant un massage cardiaque et éventuellement une défibrillation. Réduire le délai entre la survenue de l'ACR et l'initiation d'un massage cardiaque étant le challenge dans ces situations, leur intervention est essentielle et contribue à réduire la mortalité de ces événements.

Qui est le First responder ?

Le **FR** est une personne bénévole, majeure, titulaire d'une formation de base à la réanimation (BLS-AED) et qui dispose d'un smartphone où elle aura installé l'application « *First responders Vaud* ».

Le FR peut être professionnel.le de la santé ou profane en matière de soins, sous réserve de la formation BLS-AED valide.

Nous vous informons également que pour toute question concernant les **FR**, vous pouvez vous adresser aux personnes compétentes par le biais des contacts suivants :
Tél. 021 316 89 80 ou @ info@first-responders-vd.ch.

Toutes les informations utiles, y compris le « concept des First responders du canton de Vaud » et la « Charte des First responders du canton de Vaud » se trouvent sur la page

www.vd.ch/first-responders.

Nous restons bien entendu disponibles pour tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin.